



LE TRAVAIL EN HAUTEUR

En résumé

présenté par Formatrad

Le travail en hauteur concerne principalement l'industrie de la construction, plus spécifiquement les couvreurs, mais s'étend également à des corps de métiers aussi divers que déneigeurs de toits et élagueurs. De tous ces corps de métiers, les couvreurs sont les plus à risques avec 75% des chutes résultant en un décès. Plusieurs systèmes de retenue existent pour protéger les travailleurs et certains équipement de travail peuvent aussi considérablement réduire les risques de chutes.



L'inspection

Les entreprises qui travaillent en hauteur doivent élaborer un programme d'inspection et nommer une personne responsable de l'inspection, de l'entretien et de l'entreposage des pièces d'équipements utilisés en suivant les instructions du fabricant et les exigences ces normes CSA contenues dans le RSST.



Les systèmes de retenue

Les trois principaux moyens de retenir les chutes sont les suivants :

- Les **systèmes de cordes d'assurance horizontale** (SCAH, ou Lignes de vie)
Ils sont constitués d'un câble installé à l'horizontale entre plusieurs ancrages. Le travailleur attache une longe reliant son harnais au câble et peut se déplacer entre deux ancrages en faisant glisser le câble. Ceux-ci sont toutefois complexes à mettre en place (ils requièrent la présence d'un ingénieur) mais ont l'avantage d'être économiques et de libérer les mouvements des travailleurs tout en les protégeant.
- Les **systèmes individuels d'arrêt de chute**
Ceux-ci consistent en un harnais attaché à un point d'ancrage par une longe. L'IRSST a menée [une étude](#) démontrant que la majorité des cordes utilisées sur les chantiers sont en-deça des normes CSA et invite les compagnies à être plus rigoureuses dans l'inspection et le remplacement de leurs cordes afin d'éviter des accidents graves.
- Les **garde-corps**
Ceux-ci sont recommandés lors de l'exécution de travaux sur un toit plat. Formés d'une lisse supérieure et d'une lisse inférieure reliées à des montants, ils protègent les travailleurs sans que le port d'un harnais ne soit requis.

Les équipements de travail en hauteur

Certains équipement peuvent être adoptés par les compagnies pour réduire tout risque de chutes dépendamment du type de travail. C'est le cas des plateformes élévatrices et des cages de levage de personnel, plus coûteuses mais très sécuritaires.

La formation

Les entreprises doivent offrir une formation de mise à niveau aux travailleurs concernés au sujet du travail en tant que tel, des procédures de sauvetage ou d'auto-sauvetage lorsqu'approprié. Il faut encourager la déclaration des accidents et des quasi-accidents et utiliser le registre pour prendre le pouls de la situation et de la sécurité des travailleurs. Plusieurs normes CSA concernent le travail en hauteur et peuvent être adoptées par les employeurs désirant aller aux-devants de la sécurité de leurs employés.



Pour en apprendre d'avantage sur le travail en hauteur, ses législations, sur le travail sur plan incliné et sur le sauvetage, nous vous invitons à visiter notre [article sur le travail en hauteur](#). Le groupe [Formatrad](#) offre la [formation travail en hauteur](#) et la [formation équipements à nacelle](#) partout au Québec. Appelez-nous pour réserver votre formation au 514 328-6819 ou au 1-844 328-6819.